

## Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire des HAUTES-PYRENEES  
 prenant en compte l'arrêté n°2022-2234 du 17 juin 2022, l'arrêté n°2022- 3216 du 5 juillet 2022, l'arrêté n°2022-4475 du 24 octobre 2022 et l'arrêté n° 2023-0894 au 1<sup>er</sup> mars 2023, arrêté n° 2023-3692 du 26 juillet 2023

**Article 1 :** Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 2 :** Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

**Article 3 :** Le 1<sup>er</sup> collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
A désigner (FHF)	<b>Mme Yasmina GAYRARD</b> Directrice Hôpitaux LANNEMEZANN (FHF)
<b>Mme Sabine BORALI</b> Directrice Polyclinique de l'Ormeau TARBES (FHP)	<b>Mme Edwige REBOUR</b> Directrice Clinique Pietat BARBAZAN-DEBAT (FHP)
<b>Mme Marlène ARNAUNE</b> Directrice MEDT SSR Pédiatrique CAPVERN LES BAINS (FEHAP)	<b>M. Hervé GABASTOU</b> Directeur adjoint CH TARBES et LOURDES (FHF)
<b>Dr Maria Del Coro VIZUETE REBOLLO</b> Présidente CME Hôpitaux LANNEMEZAN (FHF)	A désigner (FHF)
<b>Dr Thierry DULAC</b> Président CME CH TARBES LOURDES (FHF)	<b>Dr David MESTERY</b> Président CME CH BAGNERES de BIGORRE (FHF)
<b>Dr Pierre GAROLA</b> Président CME Polyclinique de l'Ormeau TARBES (FHP)	A désigner (FHP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Maëli TEMNOUCHE</b> Directeur EHPAD Le Carmel TARBES	<b>Mme Noëlle GAROBY</b> Directrice des affaires générales SCAPA
A désigner	A désigner
<b>M. Olivier PIERROT</b> Directeur général ADAPEI Hautes Pyrénées	<b>Mme Christiane MOLINIER</b> ADAPEI Hautes Pyrénées
<b>Mme Béatrice BRELLE</b> Directrice générale EPAS 65 CASTELNAU RIVIERE BASSE	<b>M. Benoit ZADRO</b> Directeur bassin Aquitaine/Hautes Pyrénées ASEI
<b>M. Bernard HAUSKNOST</b> ADMR	A désigner

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Johanna CAZAJOUS</b> IREPS	<b>M. Sylvain FLEUROT</b> Addictions France
<b>Mme Cécile ARGENTIN</b> France Nature Environnement MP	A désigner
<b>Mme Corinne LARMITOU ESCOTS</b> Directrice de l'Association Albert Peyriguere CHRS LHSS	<b>Mme Mélanie LINSOLAS</b> SIAO

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
<b>Dr Hervé GACHIES</b> URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
<b>Dr Gilbert JULIA</b> URPS Pharmaciens	<b>Mme Laure SEBAT</b> URPS Orthoptistes
<b>Mme Katia LABRUNEE</b> URPS Orthophonistes	<b>Dr Joël TUECH</b> URPS Biologistes
<b>M. Gérard MASSON</b> URPS Infirmiers	<b>Mme Edwige MIEYAN</b> URPS Infirmiers

- 1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- 1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
<b>Dr Patricia MOINARD</b> MSP LUZ-SAINT-SAUVEUR	<b>Dr Sandrine DAVY SARNIGUET</b> MSP Sainte Marie LOURDES
<b>Mme Delphine ASTUGUEVIELLE</b> Centre de Santé JUILLAN	<b>Mme Lise MICHELY</b> Centre de santé AUREILHAN
<b>Mme Sophie LACOURREGE</b> DAC RESAPY	<b>Mme Elodie HOLLEBECQUE</b> DAC RESAPY
<b>Mme Carole LAHENS</b> CPTS TARBES ADOUR	<b>Mme Hélène BEGARIES</b> CPTS TARBES ADOUR
A désigner	A désigner

- 1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements

Titulaire	Suppléant
<b>Dr Laurent BARON</b> HAD RESAPY	<b>Mme Sophie CONQUES</b> HAD RESAPY

- 1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

Titulaire	Suppléant
<b>Dr Patrick GUENEBEAUD</b> CDOM 65	<b>Dr Jocelyne MICHARD</b> CDOM 65

**Article 4:** Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Catherine GRASPAIL</b> Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)	<b>M. Christian GAUTRY</b> Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)
<b>Mme Fabienne HUBERT</b> Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	<b>M. Michel HAUTENAUVE</b> Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades ou handicapées psychiques (UNAFAM)
<b>Mme Evelyne LUCOTTE-ROUGIER</b> Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (UNAPEI)	A désigner
<b>Mme Annette CUQ</b> Ligue contre le cancer	<b>Mme Françoise THUSSEAU</b> Ligue contre le cancer
<b>Mme Odile LE GALLIOTTE</b> Association des Paralysés de France Handicap	<b>Mme Marie-Christine HUIN</b> Association des Paralysés de France Handicap
<b>Mme Nadine BEZIADE</b> France Alzheimer 65	<b>M. Bernard BEZIADE</b> France Alzheimer 65

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Christiane SENTAGNE</b> Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 65)	A désigner
<b>M. Ange MUR</b> Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 65) et ADMR 65	A désigner
A désigner	A désigner
<b>M. Alain DUGROS</b> Président Initiation retraite FNAR 65	A désigner

**Article 5 :** Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Mme Yolande GUINLE</b> Conseillère régionale	<b>M. Philippe BAUBAY</b> Conseiller régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Nicole DARRIEUTORT</b> Vice-président du Conseil départemental	<b>M. Laurent LAGES</b> Vice-président du Conseil départemental

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
<b>Dr Florence BARON</b> Protection Maternelle et Infantile	<b>Mme Marie-Francoise ANDURAND</b> Directrice Enfance et Famille PMI

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Nicolas DATAS TAPIE</b> Vice-président CC Coteaux du VAL d'ARROS	A désigner
<b>Mme Joëlle ABADIE</b> Vice-présidente Communauté de Commune de LANNEMEZAN	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Monique CHAUSSERIE</b> Adjointe au maire de TOURNAY	<b>M. Noël PEREIRA</b> Maire de PIERREFITTE-NESTALAS
<b>M. Christian ZYTYSKI</b> Adjoint au maire d'AUREILHAN	<b>M. Christian DUTREY</b> Maire de BETBEZE

**Article 6** : Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
<b>M. Jean SALOMON</b> Préfet des Hautes-Pyrénées	<b>Mme Sophie PAUZAT</b> Directrice des Services du Cabinet

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
<b>M. Stéphane MIQUEU</b> MSA MP Sud	<b>M. Etienne DUCONGE</b> MSA MP Sud
<b>M. Gérald MURAT</b> Président du Conseil CPAM 65	<b>M Pierre-Jean DALLEAU</b> Directeur CPAM 65

**Article 7** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

<b>Titulaires</b>
<b>M. Jacques VILLEGAS</b> Fédération Nationale de la Mutualité Française
<b>Dr Henri Régis BLANCHE</b> Médecin Psychiatre des Hôpitaux de LANNEMEZAN

MAJ le 26 juillet 2023